



L'initiative

Réécouter l'incroyable Bagad

Le bagad de Vannes a sorti, hier, un CD des 3 titres joués à l'émission de M6 La France a un incroyable talent. « Melinerion en Prime Time » est disponible sur le site du bagad au prix de 4 € + 2 € de frais de port.

www.bagad-de-vannes.com

On en parle

700 sonneurs à Saint-Brieuc

700 sonneurs sont attendus le dimanche 1^{er} mars à Saint-Brieuc pour la première épreuve du 66^e championnat national des bagadoù de deuxième catégorie. Organisé par Sonerion, ce championnat se déroulera, à partir de 13 h 30, à la salle Hermione.

Ligue Europa. Il reste environ 4.000 places pour En Avant-Kiev

Après avoir donné la priorité aux abonnés pour le match de Ligue Europa Guingamp-Kiev du 19 février, le club d'En Avant met, ce mardi, toutes les places restantes (environ 4.000) en vente dans les points habituels. Ces points de vente sont la Boutique d'En Avant, place du Vally, à Guingamp (10 h - 12 h, 14 h - 19 h), la billetterie en ligne d'En Avant et les magasins Carrefour, Leclerc, Magasins U, Fnac. Par ailleurs, le club présente « ses excuses à l'ensemble des supporters pour les problèmes intervenus lors de la première phase de vente aux abonnés sur notre site web ». « Une erreur de paramétrage informatique de notre prestataire a occasionné de nombreux bugs que nous déplorons », explique le club.

Vols par ruse.

La gendarmerie appelle à la vigilance

Le groupement de gendarmerie des Côtes-d'Armor a constaté le développement d'un phénomène de vols par ruse, qui touche, notamment, les personnes les plus vulnérables.

Des personnes se présentent auprès des victimes sous prétexte de vente de calendriers, de vérification de la VMC ou de la toiture. En insistant, elles parviennent à pénétrer dans le domicile et à dérober des sommes d'argent et/ou des bijoux.

Plusieurs faits ont déjà été recensés par le groupement de gendarmerie des Côtes-d'Armor qui rappelle que cette délinquance itinérante est susceptible de s'étendre à l'ensemble du département.

La plus grande vigilance est donc de mise. « Avant d'autoriser toute personne, à pénétrer dans votre domicile, il est recommandé d'être vigilant, même en présence de mineurs, détaille la gendarmerie. Ne pas hésiter, à informer les forces de police ou de gendarmerie nationales, en cas de présence suspecte, en composant le 17 ».

Handicap.

Appel à manifester demain à Saint-Brieuc

Issu du mouvement national « Pour une France accessible », un collectif interassociatif nouvellement créé dans les Côtes-d'Armor, appelle à se réunir, demain, à 14 h 30, place des Droits de l'homme, à Saint-Brieuc. Représentant une douzaine d'associations et de structures liées aux handicaps (psychomotricité, autisme, déficiences visuelle et auditive, maladies neurologiques...), le collectif entend marquer le dixième anniversaire de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Un « défilé solidaire » sera ainsi organisé afin de « dénoncer les manquements de l'État, ses reculs et son renoncement brutal sur les échéances 2015 en faveur de l'accessibilité, avec ses incidences sur le transport, la scolarité, le logement, le droit à compensation, etc. ».

Garde alternée. Toujours minoritaire

Yvon Corre

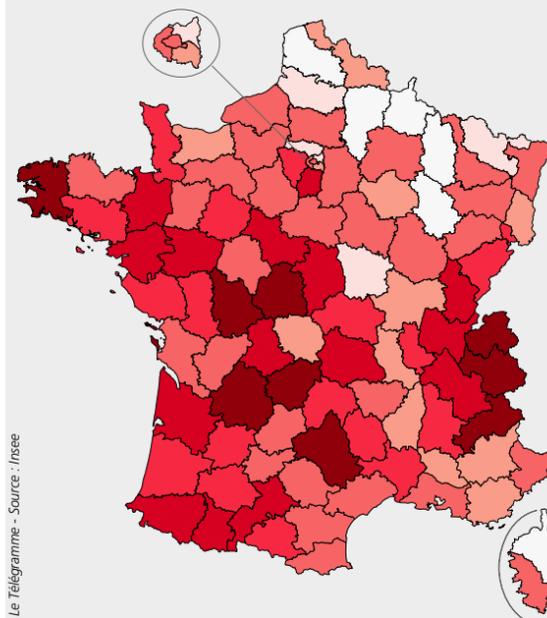
Avec qui vivent les enfants après la séparation ? Si la grande majorité reste avec la mère, la résidence alternée progresse mais ce choix est surtout celui des couples aisés. Curieusement, le Finistère fait partie des départements où ce mode de garde est le plus répandu.

Une semaine chez papa, une semaine chez maman : selon une étude de l'Insee, c'était en 2009 la vie de 15 % des enfants dont les parents étaient séparés. Trois ans plus tard, en 2012, la résidence alternée concernait, selon le ministère de la Justice, 20 % des enfants. Un mode de garde qui devient un peu plus fréquent donc mais qui reste minoritaire. La résidence principale chez la mère demeure la norme. C'était en 2009 la situation de 76 % des enfants de parents divorcés tandis que 9 % étaient à la charge exclusive de leur père.

La nécessité de deux logements spacieux

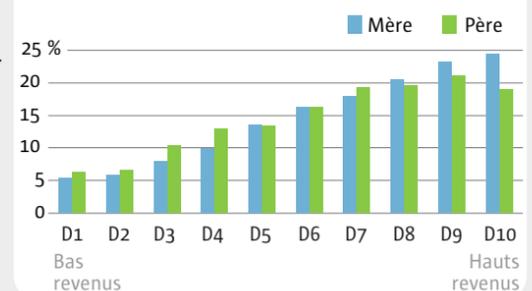
Comment comprendre que la résidence alternée ne progresse finalement que lentement ? Sans doute les critiques selon lesquelles ce mode de garde déstabiliserait l'en-

Géographie de la garde alternée

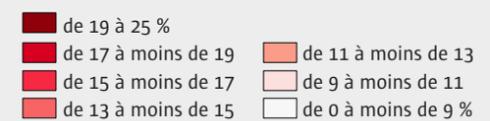


Le Télégramme - Source : Insee

Fréquence de la garde alternée selon le décile de revenu des parents avant le divorce



Part des enfants mineurs vivant en résidence alternée l'année suivant le divorce



fant portent-elles auprès d'un certain nombre de parents mais, plus sûrement, ce sont surtout des raisons financières qui l'expliquent. « Le recours à la résidence alternée est d'autant plus fréquent que les personnes ont des revenus élevés avant le divorce », note l'Insee.

La résidence alternée réservée aux riches ? C'est en tout cas une solution qui est forcément plus onéreuse. « La nécessité de disposer de deux logements suffisamment spacieux et pas très éloignés l'un de l'autre pour accueillir les enfants peut expliquer le moindre recours à ce type de garde pour des parents ayant des revenus faibles ». Avec en plus l'obligation de quasiment tout racheter en double pour les enfants.

Mais l'argent n'explique peut-être pas tout. L'institut avance une autre raison, d'ordre culturel : « Il

est possible que demander une garde alternée, solution qui va à l'encontre de la norme, soit moins naturel pour les parents moins aisés ».

Répartition inégale

Ce que constate également l'Insee, au-delà des différences liées aux revenus, c'est la répartition inégale sur le territoire de la garde alternée. Une répartition qui ne recoupe pas forcément celle des revenus. Ainsi, curieusement, le Finistère fait partie avec l'Aveyron, la Haute-Savoie, la Savoie, la Vienne et la Dordogne, des départements où elle est la plus fréquente, départements qui n'ont pourtant pas une proportion de ménages aisés parmi les plus fortes. Dans ces départements plus d'un enfant sur cinq est concerné par la garde alternée alors que dans le Nord-Pas-de-

Calais, les Ardennes, la Meuse ou la Haute-Marne c'est le cas de moins d'un enfant sur dix. Sont-ce les conditions de l'immobilier qui font la différence ? Une hypothèse qu'émet l'Insee. C'est vrai que dans le Finistère, le marché immobilier n'est pas spécialement tendu.

Le rôle des tribunaux

Pourraient aussi jouer de possibles pratiques différenciées des tribunaux. Une explication qui laisse cependant sceptique Samuel Lainé, juge aux affaires familiales au tribunal de Quimper : « Pour ce qui concerne notre juridiction je n'ai pas connaissance d'un mouvement particulier de la jurisprudence, de magistrats qui utiliseraient particulièrement la résidence alternée en dehors des cas où les parents la demandent ».

Loi Macron. Les auto-écoles mettent les warnings

Claire Marion

Comme dans d'autres régions de France, les auto-écoles de Bretagne manifestaient, hier, à Lorient, contre la réforme du permis de conduire contenue dans le projet de loi Macron.

À Lorient, la manifestation régionale a réuni, hier, une centaine d'auto-écoles contre la loi Macron.

Faute de député, ils ont finalement été reçus par le sous-préfet de Lorient, Jean-François Treffel. Les professionnels bretons de la conduite étaient mobilisés, hier, devant la permanence parlementaire du député de Lorient, Gwendal Rouillard. Très remontés contre la loi Macron, une centaine de patrons et salariés d'auto-écoles ont manifesté leur mécontentement par des blocages



Photo François Destoc

de ronds-points et des opérations escargot dès 7 h 30.

Venus des quatre départements bretons, ils sont inquiets pour la survie de leurs entreprises et la sécurité routière. L'Union des indépendants de la conduite (Unic) n'hésite pas à dénoncer « une trahison ». « Le gouvernement nous avait promis que notre profession ne serait pas concernée par la loi Macron... En

24 heures, une quarantaine de députés ont détruit toute la réglementation d'une profession ».

Ce qu'ils dénoncent, c'est notamment l'évaluation en ligne des capacités des futurs élèves conducteurs. « Faire croire aux gens qu'ils vont économiser de l'argent sur leur permis de conduire, c'est démagogique ! », fustige Philippe Brivoal, moniteur d'auto-école depuis

35 ans à Quéven (56).

« Si la loi permet que l'on se passe de nous, nous n'avons plus qu'à mettre la clé sous la porte », ajoute Martine Le Guillou, à son compte depuis trois ans à Quimper (29). Pour elle, les auto-écoles sont « les mieux placées pour évaluer les capacités d'un apprenti conducteur. Vingt heures, c'est très juste dans la plupart des cas ».

D'autres actions à venir

Les auto-écoles déplorent aussi « la disparition de la conduite accompagnée si la loi entre en vigueur ». Les professionnels bretons de la conduite « et de l'éducation routière » entendent continuer de se battre contre « cette réforme qui risque d'entraîner une augmentation des tués sur la route ». Ils ont obtenu un rendez-vous avec le député Gwendal Rouillard, jeudi après-midi.

Ils vont se manifester aussi auprès des sénateurs de la région, devant lesquels le texte va passer.

T sur letelegramme.fr
Photos et vidéos